

Environnement | Gestion de l'eau : alliance entre la Gironde et l'agence Adour-Garonne



Co-signé ce mardi 14 janvier par Jean-Luc Gleyze, président du conseil départemental de la Gironde et Guillaume Choisy, directeur de l'agence de l'eau Adour-Garonne, le contrat de progrès prévoit millions d'euros d'investissements jusqu'en 2024. Il repose sur trois piliers : gestion de l'eau potable, modernisation des réseaux des services publics et création du comité départemental de l'eau, effectif depuis mars 2019, réunissant tous les acteurs du domaine. La signature du contrat paraît anecdotique tant le partenariat semble déjà être rodé en Gironde, même si les défis restent importants.

« Nous entérinons un partenariat durable avec des préoccupations communes » illustre Jean-Luc Gleyze pour présenter le contrat de progrès. Audenge n'est pas un lieu choisi par hasard. Si les acteurs départementaux de l'eau y sont réunis ce jeudi 14 janvier au matin, c'est pour rendre compte sur le terrain de leur collaboration déjà étroite. « L'endroit est fortement symbolique » commente Guillaume Choisy, directeur général de l'agence de l'eau Adour-Garonne. L'instance gère l'usage des ressources en eau sur le bassin du même nom, partagé entre Nouvelle-Aquitaine et Occitanie. Le domaine naturel et marécageux de Certes et Graveyron, implanté à Audenge, est fort de 530 hectares protégés par une digue de 15 kilomètres, comptant des systèmes hydrauliques et des réserves d'eau douce pour l'usage des riverains. Philippe Naté, garde du site classé Espace Naturel Sensible (ENS), avoue même qu'il s'y cache quelques cormorans, brochets et loutres. Anecdotique ? Pas tant que ça quand on sait que le domaine de Certes et Graveyron a été réaménagé par le département lui-même pour une somme de 15 millions d'euros, et avec le concours de l'agence de l'eau Adour-Garonne pour la création du bâtiment d'accueil.



Décider ensemble les financements

Le contrat de progrès courant jusqu'en 2024 répond aux préconisations émises par l'agence pour l'horizon 2050. L'avenir s'annonce peu réjouissant : déficit des ressources en eau, perte de débit des rivières jusqu'à 40% et des nappes phréatiques jusqu'à 50% pour la Gironde. Il faut donc anticiper les effets induits par le changement climatique. Pour cela, le département et l'agence de l'eau vont lier leurs prises de décisions. « Nous avons établi des objectifs communs en termes d'investissements et de financements » montre Alain Renard, vice-président chargé de la préservation de l'environnement et de la gestion des risques et des ressources. Département et agence de l'eau accorderont des financements de façon conjointe. Exit les projets d'urbanisation qui voyaient le jour sans l'accord préalable des services de l'eau. « Des zones se sont retrouvées en surexploitation des nappes phréatiques du fait d'une augmentation démographique » déplore Alain Renard.

Avec le nouveau contrat, les projets impliquant une hausse démographique et des besoins en eau supérieurs devront se soumettre à l'expertise des services du département. Les financements devraient être dirigés massivement vers les aménagements en ingénierie des réseaux d'eaux. Le champ d'action s'étendra aussi à l'agriculture pour encourager les projets raisonnés en utilisation des nappes phréatiques et ressources en eau. Quant aux stations d'épuration, « 23 sites connaîtront une révision de leur réseau en Gironde » note Guillaume Choisy. L'approche conjointe du département et de l'agence de l'eau Adour-Garonne est donc globale. « Nous nous engageons dans une démonstration de résilience territoriale » montre Jean-Luc Gleyze.



Engagement de long terme

Si l'agence Adour-Garonne admet que la Gironde a « une politique forte dans le domaine de la gestion de l'eau », elle collabore aussi avec d'autres départements de son bassin d'action. Celui-ci s'étend sur 26 départements français, partagés entre la Nouvelle-Aquitaine et l'Occitanie. Dans notre région, l'agence mène des actions avec les Pyrénées-Atlantiques ou la Charente par exemple. Dans les projets co-conduits, les départements restent maîtres d'ouvrage, l'agence de l'eau apportant simplement son expertise en corrélation avec la préservation de l'environnement. « Le but n'est pas de mettre une zone sous cloche mais de gérer un espace naturel » explique Alain Renard, comme dans la gestion des prés salés sur la commune de Lège Cap-Ferret. Le lieu est devenu un refuge de biodiversité et en même temps un espace de sensibilisation. « Ces espaces abritent la biodiversité grâce à des aménagements cohérents » rappelle Guillaume Choisy. Le contrat pluriannuel se projette donc bien au-delà de l'échéance 2024.

Maxime Giraud
Crédit Photo : Maxime Giraud
Publié sur aqui.fr le 15/01/2020
[Url de cet article](#)